Conseil Départemental des Ardennes
Décision Modificative n°2 de 2015
Réunion du 15 juin 2015

Allocution d'ouverture de M. Benoît HURÉ
Président du Conseil Départemental, Sénateur des Ardennes

Mes Chers Collègues,

Notre pays, nos territoires et toutes les collectivités qui les représentent vivent une situation très difficile, voire inédite : l'Etat, à cause du poids des déficits publics et de la dangereuse et trop grande dépendance de la France à l'égard aux organismes financeurs internationaux, a décidé de réduire fortement les dotations à toutes les collectivités. En plus, dans notre cas, il rembourse de moins en moins le montant des allocations de solidarité versées par les Conseils Départementaux pour le compte de la Nation.

Le Conseil Départemental des Ardennes comme tous les autres départements est obligé de réduire ses dépenses, de chercher des économies dans son mode de fonctionnement, de mutualiser, d'alléger les procédures, etc … Bref une nouvelle organisation devra être mise en place.

Des efforts devront être faits dans tous les domaines, pas seulement par nos agents, mais par chacun, les élus y compris.
Dans des moments aussi difficiles, la concertation est plus nécessaire que jamais. Encore faut-il qu'il ne soit pas posé comme postulat qu'on ne changera rien. Concernant notre personnel, j'invite une nouvelle fois ses représentants à la concertation avec la Direction Générale et la DRH.

Même si les collectivités locales sont sous le coup de réductions sans précédent de leurs moyens, elles sont ciblées par un rapport de la Cour des Comptes qui les accable en leur reprochant d'avoir trop recruté : deux fois plus que le nombre représentant celui des personnels d'Etat transférés en 2004. Je cite également le rapport à l'Assemblée Nationale d'Alain TOURRET, Député de gauche concernant la Fonction Publique que j'invite chacun de vous à lire. Nous devons tenir compte d'une opinion publique qui fustige le statut protégé des fonctionnaires. Mais aussi d'un projet du Gouvernement pour la future Loi de Finances de tenir compte dans le calcul de la DGF aux collectivités des efforts concrets pour maîtriser leurs dépenses de personnel …

Je rappelle que beaucoup d'autres collectivités se sont déjà engagées avant nous dans une politique de maîtrise de leur masse salariale et que nous ne disposons pas de la possibilité de recourir, comme dans le privé, à la multiplication des CDD.
Je rappelle aussi que dans certains services, en particulier ceux tributaires de décisions prises par d'autres que nous, l'accroissement des effectifs a été une obligation.

A titre indicatif, nous payons aussi les conséquences de la réforme territoriale : en particulier le changement de nom des Conseils Généraux qui a entraîné une dépense supplémentaire de plus de 150 000 €.

Malgré tout cela, dans les adaptations décidées, il n'est pas question pour le Conseil Départemental des Ardennes de supprimer l'emploi de nos agents pas plus que de baisser les rémunérations, qui sont encadrées par les textes.

Je souhaite à cet instant que le dialogue social joue pleinement son rôle et que chacun soit conscient de tous les enjeux et contraintes qui pèsent sur nous.

Concernant le rapport relatif au financement du CSSA, compte tenu des annonces et des polémiques de ces derniers jours par médias interposés, j'ai décidé de retirer ce rapport de l'ordre du jour. Je viens d'en prévenir M. DUBOIS, dirigeant du CSSA. Je lui ai proposé de venir expliquer ses projets en marge d'une prochaine réunion de notre Commission permanente afin que chacun d'entre nous puisse être parfaitement informé avant de se prononcer.